

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PERCHE EMERAUDE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-247200686-20260223-D_23-02-2026-05-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/02/2026
Publication : 25/02/2026

Délibération n°23-02-2026-005

7.1 Décisions budgétaires

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE *Séance du Lundi 23 février 2026*

Date de convocation	10 février 2026
Date d'affichage	10 février 2026

Membres en exercice	55
Membres présents	40
Votants	51 (dont 11 pouvoirs)

L'AN DEUX MILLE VINGT SIX, le 23 février à 18h, le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni à la Salle polyvalente à Saint-Aubin-des-Coudrais, sous la présidence de M. Didier REVEAU.

Etaient présents : 40 - M. Serge AUGER, M. Éric BARBIER, M. Jacques BARBIER, M. Raymond BELLENCONTRE, M. Emmanuel BOIS, Mme Catherine BOSSY, M. Régis BREBION, M. Bruno CEPRE, M. Nicolas CHABLE, M. Jean-Pierre CIRON, M. Joël CIRON, Mme Christine CORMIER, M. Dominique COUALLIER, M. Alain CRUCHET, Mme Audrey CRUCHET-GIRARD, M. Arnault de CALONNE, M. Éric DESCOMBES, M. Jean DUMUR, Mme Patricia ÉDET, M. Dominique ÉDON, M. Yves GOULLIER, M. Thierry GUÉRIN, M. Gérard GUESNÉ, Mme Cécile KNITTEL, Mme Michèle LEGESNE, M. Roland MARCOTTE, M. Christophe MOTRON, M. Jannick NIEL, M. Michel ODEAU, M. Eric PAPILLON, M. Willy PAUVERT, Mme Françoise PELLODI, M. Laurent PHILIBERT, Mme Nadège PIOGER, M. Jean-Yves RENARD, M. Thierry RENVOIZÉ, M. Didier REVEAU, Mme Sylvie SEQUEIRA, Mme Christiane VAN RYSSEL, Mme Laëtitia VEEGAERT.

Etaient représentés : 3 - Mme Liliane DENIS représentée par M. Bruno CEPRE, M. Jean-Yves HERMELINE représenté par M. Jacques BARBIER, M. Didier TORCHÉ représenté par Mme Audrey CRUCHET-GIRARD.

Pouvoirs : 11 – M. Thierry BODIN ayant donné pouvoir à Mme Françoise PELLODI, M. Pascal BOURGOIN ayant donné pouvoir à M. Éric DESCOMBES, M. Régis BOURNEUF ayant donné pouvoir à M. Alain CRUCHET, Mme Catherine CHANTEPIE ayant donné pouvoir à Mme Cécile KNITTEL, Mme Amélie DANGEUL ayant donné pouvoir à M. Serge AUGER, Mme Marie-Line LEDRU ayant donné pouvoir à M. Dominique ÉDON, Mme Delphine LETESSIER ayant donné pouvoir à M. Gérard GUESNÉ, Mme Bénédicte MARCHAIS ayant donné pouvoir à M. Laurent PHILIBERT, Mme Myriam MORAND ayant donné pouvoir à M. Thierry GUÉRIN, M. Gaëtan THOMAS ayant donné pouvoir à M. Nicolas CHABLE, Mme Sandra TRASSART-ROQUAIN ayant donné pouvoir à Mme Christiane VAN RYSSEL.

Etaient excusés : 4 - M. Pierre BOULARD, M. Guy CHEVAUCHER, M. José PLANS, M. Xavier TERRIER.

Secrétaire de séance : Mme Michèle LEGESNE.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PERCHE EMERAUDE

REPRISE ANTICIPEE DES RESULTATS 2025 DU BUDGET ANNEXE RPE

Le Conseil de communauté,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le rapport présenté par M. Jannick NIEL, Vice-président en charge des Finances,
Après en avoir délibéré,

EST INFORME que conformément à l'article L.2311-5 du Code Général de Collectivités Territoriales, il est possible de procéder à la reprise anticipée des résultats malgré le fait que le compte financier unique ne soit pas encore voté. Pour cela, il faut présenter un état de consommation et de réalisation des crédits de l'exercice, visée du comptable public.

PREND NOTE que les résultats de l'exercice 2025 pour le budget annexe Relais petite enfance sont les suivants :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Dépenses	159 708,68	412,93
Recettes	159 708,68	1 071,87
Résultat exercice 2025	0,00	658,94
Résultat reporté	6 304,79	3 742,33
Résultat cumulé au 31/12/2025	6 304,79	4 401,27
RAR - Dépenses		4 153,00
RAR - Recettes		0,00
Résultat cumulé après RAR		248,27

Soit un excédent de fonctionnement de 6 304,79 €, un excédent d'investissement de 4 401,27 € avant RAR et de 248,27 € après RAR €.

DECIDE de reprendre par anticipation les résultats 2025 au budget annexe RPE 2026 et d'affecter ces sommes dans le budget annexe Relais Petite Enfance de l'année 2026 comme suit :

- Au compte R002 - Résultat de fonctionnement reporté en recettes 6 304,79 €
- Au compte R001 – Résultat d'investissement reporté en recettes 4 401,27 €.

Adopté à l'unanimité
Voix pour : 51
Voix contre : 0
Abstention : 0

Fait et délibéré en séance publique
Le 23 février 2026
Pour extrait conforme
Le 24 février 2026

Le Secrétaire de séance

Mme Michèle LEGESNE

Le Président

M. Didier REVEAU